Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le 11/10/2024
ID : 974-249740093-20241002-2024_C_139-DE

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AFFAIRE 2024_C_139
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - BUDGET PRINCIPAL CIREST

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DEUX OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY.**

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **27/09/2024**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
18	9	21	26

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Daniel GONTHIER

ETAIENT ABSENTS :
Monsieur Joé BEDIER, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Georges PARVEDY, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :
Monsieur Jeannick ATCHAPA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Johnny PAYET donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Ridwane ISSA donne procuration à Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE donne procuration à Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Valentine SERRANO donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Odile DAMOUR qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le 11/10/2024
ID : 974-249740093-20241002-2024_C_139-DE

AFFAIRE - 2024_C_139

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - BUDGET PRINCIPAL CIREST

Le Budget Supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2024 s'élève à (+) 8 914 463.46 € et se décompose de la manière suivante :

- Fonctionnement : (+) 6 371 254.40 €
- Investissement : (+) 2 543 209.06 €

Ainsi, le budget 2024 du budget principal de la Cirest s'élève à 121 348 133.46 € dont :

- Fonctionnement : 91 969 054.40 €
- Investissement : 29 379 079.06 €

Par section, le budget supplémentaire 2024 se présente comme suit :

		Budget Supplémentaire 2024			
	Prévisions budgétaires 2024 (BP + DM1)	**RAR 2023**	**Ajustement de crédits**	**Total BS 2024**	Total Budget 2024 après BS
Fonctionnement	85 597 800,00	**0,00**	**6 371 254,40**	**6 371 254,40**	91 969 054,40
Investissement	26 835 870,00	**1 719 129,02**	**824 080,04**	**2 543 209,06**	29 379 079,06
Total dépenses	112 433 670,00	**1 719 129,02**	**7 195 334,44**	**8 914 463,46**	121 348 133,46
Fonctionnement	85 597 800,00	**0,00**	**6 371 254,40**	**6 371 254,40**	91 969 054,40
Investissement	26 835 870,00	**6 149 014,65**	**-3 605 805,59**	**2 543 209,06**	29 379 079,06
Total recettes	112 433 670,00	**6 149 014,65**	**2 765 448,81**	**8 914 463,46**	121 348 133,46

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ Les dépenses de fonctionnement

Le Budget supplémentaire 2024 prévoit un ajustement des dépenses de fonctionnement à hauteur de (+) 6 371 254.40 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustement de crédits	Commentaires
011	Charges générales	1 209 325,00	Bélal (+500k€); nouveau marché collecte caissons (+700k€)
012	Charges de personnel	262 000,00	Ajustements divers
014	Atténuation de produits	94 833,00	Dégrèvements TVA et Gemapi
65	Charges de gestion	685 650,00	Subvention budget SPANC (+400k€)
68	Provisions	1 089 600,00	Provisions sur recettes attendues
023	Virement	3 029 846,40	Augmentation du virement à la section d'investissement
TOTAL		6 371 254,40	

2/ Les recettes De fonctionnement

Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le 11/10/2024
ID : 974-249740093-20241002-2024_C_139-DE

Le Budget supplémentaire 2024 prévoit la reprise du résultat excédentaire de fonctionnement 2023 et un ajustement des recettes de fonctionnement à hauteur de (+) 6 371 254.40 € globalement, comme suit :

Chapitre	Libellé	Ajustement de crédits	Commentaires
70	Produit des services	-60 000,00	Ajustement de la recette attendue de RSE
73	Impôts et taxes	-130 000,00	Ajustement de la fiscalité (FPIC +170k€; TVA -300k€)
74	Dotations et subventions	-1 279 420,00	Ajustement des subventions (FSE -500k€; contrats aidés -400k€)
75	Produits de gestion	37 450,00	Pénalités sur marchés et remboursement titres repas
78	Reprise sur amortissements et provisions	4 400,00	Reprise sur provisions
002	Résultat de fonctt reporté	7 798 824,40	Reprise du solde excédentaire du résultat de fonctionnement 2023
TOTAL		6 371 254,40	

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Le Budget supplémentaire 2024 prévoit la reprise des restes à réaliser 2023, la reprise du déficit d'investissement 2023 et un ajustement des dépenses d'investissement pour un montant global de (+) 2 543 209.06 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Ajustements de l'exercice	Commentaires
20	Immobilisations incorporelles	304 721,88	-242 486,50	Reprise RAR 2023 et Ajustement du PPI
204	Subventions d'équipement	290 378,24	0,00	Reprise RAR 2023 et Ajustement du PPI
21	Immobilisations corporelles	644 396,91	280 910,00	Reprise RAR 2023 et Ajustement du PPI
23	Immobilisations en cours	479 631,99	-4 105 280,00	Reprise RAR 2023 et Ajustement du PPI
001	Résultat d'investissement reporté		4 890 936,54	Reprise du déficit d'investissement 2023
TOTAL		**1 719 129,02**	**824 080,04**	

Les ajustements de dépenses d'investissement correspondent aux opérations listées dans l'annexe des APCP – révision n°01.

2/ Les recettes d'investissement

Le Budget supplémentaire 2024 prévoit la reprise des restes à réaliser de recettes 2023, et un ajustement des recettes d'investissement pour un montant global de (+) 2 543 209.06 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Ajustements de l'exercice	Commentaires
10	Dotations, fonds divers et réserves		461 050,91	Excédents de fonctionnement capitalisés (affectation)

Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le 11/10/2024
ID : 974-249740093-20241002-2024_C_139-DE

13	Subventions d'équipement	3 149 014,65	-6 195 500,00	Reprise des RAR recettes 2023 et ajustement des subventions à percevoir en 2024 au regard de l'avancement des opérations
16	Emprunts et dettes	3 000 000,00	-926 202,90	Ajustement du besoin d'emprunt pour 2024
21	Remboursements sur immobilisations corporelles		25 000,00	Annulation de mandats
021	Virement		3 029 846,40	Augmentation du virement à la section d'investissement
TOTAL		**6 149 014,65**	**-3 605 805,59**	

- VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour »,

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2024 du budget principal, conformément au document comptable joint en annexe.

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Signé électroniquement par : Cécile DAMOUR
Date de signature : 10/10/2024
Qualité : Conseillère Communautaire

Le ou la secrétaire de séance
Madame Cécile DAMOUR

Pour extrait conforme ,
Signé électroniquement par : Patrice Selly
Date de signature : 11/10/2024
Qualité : Président de la CIREST

Le Président
Patrice SELLY